Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202113-20251208-2025_87-DE

Ploubezre

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 27 novembre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Brigitte GOURHANT, Maire.

Étaient Présents :
Mmes B. GOURHANT, M. P. LE CARLUER, M. O. ROLLAND, A. ROBIN-DIOT, F. ALLAIN, B. GATTA, D. LE DAIN, E. GIRAUDON, M.- M. DESMEULLES, R. LISSILLOUR-MENGUY, M.-C. OGER ; MM. J. LAFEUILLE, M. ZEGGANE, J.-L. CHEVALIER, G. NICOLAS, F. VANGHENT, C. LAMOUR, H. LESTIC, G. ROPARS, L. JEGOU, G. LE BRAS, E. PENVEN.

Procurations :
R. BISS, procuration à L. JEGOU,
B. PARANTHOEN, procuration à E. PENVEN,
G. PERRIN, procuration à G. LE BRAS

Absents C. GOAZIOU, J. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	22
Nombre de votants	25

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Mme Béatrice GATTA

5. AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

B. Charte pour une alimentation locale et durable

2025-87

Exposé des faits : M. CHEVALIER rappelle que lors de la réunion de présentation du PCAET pour le pôle de Lannion, qui a eu lieu le 8 février 2024 à Cavan, le projet Alimentaire Territorial de LTC a été présenté et en particulier la « charte d'engagement pour une alimentation locale et sous signe officiel de qualité ».

Pour rappel, il s'agit d'un engagement politique proposé aux communes par LTC, l'un des objectifs de cette charte étant de favoriser l'approvisionnement de denrées locales et de qualité dans les restaurants collectifs municipaux (écoles et EHPAD).

Pour la mise en place de ce projet, chaque commune se doit de délibérer sur l'autorisation de signature de cette charte par le maire, puis de faire parvenir le compte rendu de délibération à LTC. Cette charte fera par la suite l'objet d'une signature collective à l'échelle du pôle, lorsque chaque commune l'aura validée en Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202113-20251208-2025_87-DE

La présentation de la charte du pôle de Lannion et un modèle de charte ont été annexés à la convocation et la note de synthèse.

Décision : vu l'avis favorable de la commission environnement, agriculture et tourisme du 17 novembre2025, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la Charte d'engagement pour une alimentation locale et sous signe officiel de qualité.

À Ploubezre, le lundi 8 décembre 2025

Le Maire,

Brigitte GOURHANT

Le secrétaire,

Béatrice GATTA

MAIRIE de PLOUBEZRE
COTES D'ARMOR

MAIRIE de PLOUBEZRE
COTES D'ARMOR